

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	CONNAN ERWEN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	029Z1224 <i>Connan Erwen</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CT LANMEURIEN Za de Kerangoff 29620 - LANMEUR
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z167
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	22/09/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

22/09/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CONNAN ERWEN



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : 330AMK29 Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 12/03/2008 N° PV : 25049025

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24045211	12/11/2024	RAS
24045241	14/11/2024	RAS
24045316	19/11/2024	RAS
24045448	29/11/2024	RAS
24045598	11/12/2024	RAS
25045834	03/01/2025	RAS
25046175	31/01/2025	RAS
25046486	26/02/2025	RAS
25046779	19/03/2025	RAS
25047428	14/05/2025	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	1.2.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 7.1.1. Sûreté du montage des ceintures de sécurité et de leurs ancrages : Mauvaise maitrise de la methodologie pour le réglage de la hauteur.	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CONNAN ERWEN



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CONNAN ERWEN



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.